

Commune :
ARTIGAT (019)

N° d'ordre du document d'arpentage : 348 G
Document vérifié et numéroté le 18/11/2020
A Foix
Par ANCIN-LEZA David
Technicien Géomètre
Signé

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
 A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
 A _____, le _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
 (3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Publié le A

ID : 009-250901873-20250704-DELCA25_07_0002-DE

Section A

Quartier du plan :
 Echelle d'origine :
 Echelle d'édition : 1/1000
 Date de l'édition : 18/11/2020
 Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé

Par CASTEX

(2)

Réf. : D:11872

Le 24/09/2020

Cachet du service d'origine :

SDIF FOIX

Rue Pierre MENDES-FRANCE

BP 40096

09007 FOIX CEDEX

Téléphone : 0561023336

sdif.ariege@dgfip.finances.gouv.fr

Modification pour les enroulements d'un acte à publier

